



IMPOSITION MINIMALE DES MULTINATIONALES

La Commission européenne a proposé une directive visant à garantir un taux d'imposition effectif minimum mondial de 15 % pour les grands groupes exerçant leurs activités dans l'Union européenne.

Cette proposition est la concrétisation de l'engagement pris par les États européens au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle permettra à l'Union européenne d'être parmi les premiers à mettre en œuvre cet accord international de réforme fiscale.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'accord international sur l'imposition minimale des multinationales a été négocié au sein de l'OCDE par 141 pays ainsi qu'au sein du G20. Il a été adopté par 137 pays en octobre 2021. Ces pays représentent plus de 90 % du PIB mondial.

L'accord a pour objectif de [taxer à hauteur de 15 % les bénéfices des multinationales à l'étranger](#). Le but est de mettre fin à la concurrence entre les États en matière d'impôt sur les sociétés, concurrence qui conduit à diminuer toujours plus les taxes pour attirer les entreprises. Le principe est simple : **dès qu'une multinationale paie moins de 15 % d'impôts à l'étranger, son pays d'origine récupère la différence**. Ainsi, une société américaine dont les profits sont localisés dans un paradis fiscal, et qui, à ce titre, ne paie aujourd'hui pas d'impôts, sera désormais contrainte d'en reverser 15 % aux États-Unis. Autre exemple : une entreprise française, taxée au taux de 9 % dans un autre pays à faible fiscalité, devra verser la différence à la France, soit 6 % d'impôts supplémentaires.

Les entreprises multinationales visées sont celles dont le groupe a un chiffre d'affaires qui s'élève au minimum à 750 millions d'euros. La Commission européenne prévoit d'étendre le champ d'application aux groupes strictement nationaux qui atteignent également ce chiffre d'affaires.

Grâce à cet accord, les pays signataires pourront taxer ces multinationales et bénéficier de plus de 125 milliards de dollars issus des bénéfices qu'elles réalisent à l'étranger. Cela permet de garantir que ces entreprises paient une part équitable d'impôts partout où elles opèrent et génèrent des bénéfices.

L'accord ne couvre pas les taux mondiaux d'impôt sur les sociétés. Il s'agit ici « uniquement » de taxer les bénéfices réalisés par des multinationales à l'étranger de manière homogène au niveau international. La concurrence fiscale ne sera donc pas interdite mais limitée.

LES LIMITES DE L'ACCORD

Il ne couvre pas assez d'entreprises

L'accord tel que négocié à l'OCDE, ne concerne que les entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros par an. Le seuil des entreprises touchées est trop faible et permettra encore à de nombreuses entreprises de pratiquer l'évasion fiscale.

Un taux trop faible

Le taux de 15 % est beaucoup trop faible. Les États-Unis avaient lancé les négociations avec un taux de 21 %. Un taux à 21 % signifie, pour la France, un gain de recettes de 16,4 milliards d'euros. Avec un taux de 25 %, la France augmenterait ses recettes de près de 26,3 milliards. [Un taux de 15 % ne rapportera que 3 milliards d'euros à la France.](#) La position de la France en faveur des 15 % plutôt que des 21 % est ainsi surprenante. Au niveau européen, ce passage de 21 à 15 % va nous faire perdre près de 90 milliards d'euros.

Une efficacité limitée par des exemptions

L'accord proposé contient une disposition qui pourrait réduire considérablement l'efficacité de cette politique. En effet, il permet aux multinationales de [déduire 5 % de la valeur de leurs actifs corporels](#) (les biens qu'elles possèdent et utilisent effectivement) et de leur masse salariale de leur base imposable dans chaque pays.

Cette exemption permet aux entreprises d'échapper à l'impôt tant qu'elles ont suffisamment d'opérations (actifs et employé·e·s) dans les paradis fiscaux. Elle réduirait les recettes fiscales de 15 à 30 % par rapport à ce que l'on pourrait espérer avec l'accord international.

De plus, les entreprises chinoises présentes dans cinq pays maximum et détenant moins de 50 millions d'euros d'actifs à l'étranger seront, quant à elles, exemptées de cet impôt mondial pendant 5 ans.

Une application européenne peu ambitieuse

La Commission Européenne avait le pouvoir de proposer un accord plus ambitieux dans son application européenne. Elle ne l'a pas fait et sa proposition de la Commission européenne du 22 décembre 2021 est un copié collé de l'accord de l'OCDE.

PROCHAINES ÉTAPES

La Commission a présenté, le 22 décembre 2021, le projet de directive visant à transposer l'accord dans le droit européen. **Son adoption est une priorité pour la France** qui détient actuellement la Présidence du Conseil. Elle peut faire le choix d'une transposition ambitieuse au niveau européen et motiver les 26 autres États membres. C'est d'ailleurs ce que l'on peut attendre d'Emmanuel Macron et de Bruno Le Maire qui ne cessent de se féliciter de cet accord en faveur d'une meilleure justice fiscale mondiale.

Depuis mars 2022, l'Estonie, Chypre, Malte, la Pologne et la Suède ont successivement bloqué l'accord. C'est réellement problématique car, **au niveau européen, les décisions en matière fiscale ne se prennent qu'à l'unanimité.** Sans l'acceptation de ces États membres, la mise en œuvre de l'accord est tout simplement bloquée. Pour autant, faire changer d'avis ces pays ne peut se faire en baissant l'ambition de l'accord. Cela enverrait un très mauvais signal de la part de l'Europe au reste du monde.

Nos demandes

Nous nous battons aujourd'hui pour un accord ambitieux, qui lutte vraiment contre les juridictions complaisantes et l'évasion fiscale et qui permette une vraie révolution fiscale.

- Un taux d'imposition minimal à 21%.
- Une application aux entreprises dès 40 millions de chiffres d'affaire par an.
- Fin de la disposition permettant de déduire la masse salariale et les actifs corporels.
- Aucune exemption.



Nous continuerons de nous battre pour une responsabilité partagée sur les questions fiscales. Ces questions doivent être débattues à la **majorité qualifiée** et non plus à l'unanimité comme c'est le cas aujourd'hui, pour permettre de débloquer la création de nouvelles taxes, plus justes.

Cette avancée - réclamée par les écologistes depuis des années - serait une condition essentielle au renforcement de l'Union, tant **elle ouvrirait la voie à de nouvelles ressources propres pour le budget européen.**